

CONDITIONS GENERALES POUR SORTIES D'ÉVÉNEMENTS ET INCENTIVES



- 1) Le premier versement de 50% du total sera effectif au moment de la réservation.
- 2) Le paiement restant du 50% sera effectué à la date limite 15 jours avant le départ du catamaran BONA VIDA.
- 3) En cas d'annulation du départ en raison de conditions météorologiques défavorables (décision prise par le capitaine du catamaran BONA VIDA), les paiements reçus seront intégralement remboursés et aucun frais d'annulation ne sera facturé.
- 4) Lorsque l'annulation du départ intervient de manière unilatérale par le client, les frais d'annulation dépendent du préavis avec lequel cela est communiqué:
 - a. En cas d'annulation communiquée avant les 90 jours précédant le départ réservé, il n'y aura aucun frais d'annulation et les paiements reçus seront intégralement restitués.
 - b. En cas d'annulation communiquée dans les 90 jours précédant le départ réservé, les frais d'annulation seront de 25% du premier versement correspondant à la location du catamaran, soit 12,5% du montant total de la location du catamaran.
 - c. En cas d'annulation communiquée dans les 60 jours précédant le départ réservé, les frais d'annulation seront de 50% du premier versement correspondant à la location du catamaran, soit 25% du montant total de la location du catamaran.
 - d. En cas d'annulation annoncée dans les 30 jours précédant le départ réservé, les frais d'annulation seront de 100% du premier versement correspondant uniquement à la location du catamaran, soit 50% du montant total de la location du catamaran.
 - e. En cas d'annulation communiquée dans les 15 jours précédant le départ réservé, les frais d'annulation s'élèveront à 100% du montant total du départ réservé, avec toutes ses prestations.